

Le concept de culpabilité

La culpabilité constitue une notion fondamentale dans les théories morales, tout en demeurant dans leur part d'ombre. Elle représente en quelque sorte l'envers du devoir et de la responsabilité. Ces deux derniers sont fondés sur le concept de volonté libre, causalité interne au sujet pensant, qui se soumet de lui-même à la norme, indépendamment de toute contrainte extérieure. La culpabilité renvoie tantôt à l'état de l'agent qui a enfreint la norme, tantôt à l'effet de la norme sur la psyché du sujet. L'intériorisation de la norme crée chez lui un sentiment de malaise à l'idée même de contrevenir aux règles. La culpabilité apparaît comme une contrainte interne, obligeant à se soumettre à la norme. C'est le rappel constant de la faute, de son éventualité, voire de son effectivité. Elle renvoie au péché et semble partie liée avec la question religieuse ; ainsi, au-delà du seul domaine du droit, la culpabilité plongerait ses racines dans les fondements mêmes de la culture. Nous nous demandons ainsi quelle fonction est-elle susceptible de remplir dans le fonctionnement du social ? Quels sont ses éléments constitutifs ? Afin de définir la culpabilité et saisir son rôle, nous nous appuyerons sur deux auteurs qui ont posé, il y a un peu plus d'un siècle, les bases d'une théorie de la culpabilité : Friedrich Nietzsche et Sigmund Freud.

a) La conception nietzschéenne de la culpabilité

Friedrich Nietzsche (1844-1900) est l'un des premiers auteurs à avoir saisi le poids de la culpabilité dans le fonctionnement des institutions politiques et religieuses. Il comprend la morale comme dynamique inhibitrice de la *volonté de puissance*, les affects pulsionnels inconscients qui poussent chaque être à déployer sa force. La morale contraint les individus à ravalier leurs instincts, à se discipliner, par l'intériorisation d'une *mauvaise conscience*, sentiment de la faute, instinct de cruauté retourné contre soi. Pour comprendre ce phénomène, d'en déceler la provenance et les multiples facettes, Nietzsche invente une méthode : la *généalogie*. Il s'agit dès lors moins de retracer une histoire linéaire de la morale à partir d'une origine, que de remonter par tâtonnements le long d'un parcours sinueux, repérer les irrégularités, les divergences et les convergences, à partir de sources multiples, occultées au fil du temps.

Puisque la morale fonctionne sur la dialectique entre bien et mal, Nietzsche commence par s'interroger sur le fondement de ces deux critères d'évaluation des actions humaines. Il s'insurge contre un préjugé courant : la notion de bien ne procède par de l'utilité que procure quelque chose, c'est d'abord un jugement qui caractérise un individu supérieur. En effet, la détermination des critères du jugement est d'abord le fait des dominants qui imposent leurs valeurs, qui correspondent à leurs propres signes

distinctifs¹. Ce sont les hommes supérieurs, les *maîtres*, dans une société donnée, ceux qui déploient positivement leur volonté de puissance, par l'exercice de la force, qui décrètent les valeurs correspondant à leurs instincts. Mais cette puissance se trouve jalouée par tous ceux qui se sont montrés incapables d'actualiser leur volonté de puissance ; les *esclaves* tentent de se réapproprier les valeurs aristocratiques à leur profit ; leur sens s'en trouve inversé. N'ayant su vaincre leurs maîtres par la force, les esclaves se sont contentés de leur opposer leur propre morale, dans laquelle tout ce qui se rapporte à la force et à la jouissance est dévalué comme « *méchant* », « *mauvais* », « *cruel* »...². Vengeance d'abord purement intellectuelle, spéculative, destinée à apaiser la frustration des dominés, à satisfaire leurs propres instincts pulsionnels, le ressentiment finit par produire le sentiment de culpabilité à mesure que la morale qu'il véhicule se diffuse. Les contre-valeurs édifiées par les esclaves finissent par polluer les esprits des dominants ; ceux-ci en viennent à rejeter leurs propres valeurs, à considérer comme mauvais ce qui faisait leur force, ce qui les conduit à réprimer leurs tendances naturelles pour se conformer aux normes des esclaves. La morale culpabilisatrice, par laquelle les faibles accèdent à leur tour à la domination, fonctionne ainsi comme un mécanisme de domptage des instincts primaires ; elle constitue selon Nietzsche l'institution fondamentale de la civilisation : « *le sens de toute civilisation [est] de dresser le fauve humain pour en faire un animal apprivoisé et policé, un animal domestique* »³.

À cet égard, Nietzsche considère que parmi toutes les morales issues du ressentiment, celle développée dans le judaïsme constitue la forme plus exemplaire de dénonciation des instincts et de proclamation de l'impératif de refoulement⁴. On trouve une expression significative de cette condamnation de la puissance, du libre déploiement des pulsions, dans le livre d'Hénoch, certes écarté de la tradition par la plupart des Juifs et des Chrétiens, mais témoignage d'un certain esprit castrateur : « *Ce Fils de l'homme que tu as vu, arrachera les rois et les puissants de leur couche voluptueuse, les sortira de leurs terres inébranlables ; il mettra un frein aux puissants, il brisera les dents des pécheurs. Il chassera les rois de leurs trônes et de leurs royaumes, parce qu'ils refusent de l'honorer, de publier ses louanges et de s'humilier devant celui à qui le royaume a été donné. Il mettra le trouble dans la race des puissants ; il les forcera de se coucher devant lui. Les ténèbres deviendront leur demeure, et les vers*

1 « *Le jugement de « bon » ne provient nullement de ceux qui bénéficient de cette « bonté » ! Ce sont plutôt les « bons » eux-mêmes, c'est-à-dire les nobles, les puissants, les supérieurs en position et en pensée qui ont éprouvé et posé leur façon de faire et eux-mêmes comme bons, c'est-à-dire excellents, par contraste avec tout ce qui est bas, bas d'esprit, vulgaire, populacier. À partir de ce sentiment de la distance, ils ont fini par s'arroger le droit de créer des valeurs et de forger des noms de valeurs: qu'avaient-ils à faire de l'utilité ?* » Friedrich NIETZSCHE, *La généalogie de la morale* I §2, pp.36-37

2 « *L'insurrection des esclaves dans la morale commence lorsque le ressentiment lui-même devient créateur des valeurs : le ressentiment d'êtres tels que la véritable réaction, celle de l'acte, leur est interdite, qui ne s'en sortent indemnes que par une vengeance imaginaire. Alors que toute la morale noble procède d'un dire-oui triomphant à soi-même, la morale de l'esclave dit non d'emblée à un « extérieur », à un « autrement », à un « non-soi » ; et c'est ce non-là qui est son acte créateur. (...) pour naître la morale de l'esclave a toujours besoin d'un monde extérieur, d'un contre-monde, elle a besoin, en termes physiologiques, de stimuli extérieurs pour agir* » Ibid. I §10, p. 48

3 Ibid, I §11, p.53

4 Ibid. I §7, pp. 44-45. Il convient de préciser ici, pour éviter toute confusion, que Nietzsche n'essentialise pas le Judaïsme : il se réfère au courant légaliste juif des Pharisiens ou Péroushim, défendant une stricte observance de la loi, apparu après l'exil des Hébreux à Babylone au VI^e siècle avant J.C.. Il est important de noter que si Nietzsche n'était pas antisémite, comme en témoigne certains de ses propos très élogieux et ses critiques à l'égard des antisémites allemands, sa vision des Juifs n'en était pas moins marquée par les fantasmes et les excès.

seront les compagnes de leur couche ; point d'espérance pour eux de sortir de ce lit immonde, car ils n'ont pas consulté le nom du Seigneur des esprits. »⁵. Dieu est du côté des faibles et il impose sa loi, l'interdit de la violence brute, à ceux qui prétendent déployer leur force.

En ce sens, Nietzsche affirme que le judaïsme a « inventé » la culpabilité. La tâche du christianisme dans cet ordre consistera par la suite dans l'universalisation du sentiment culpabilité, de l'inscrire dans le cœur de tout un chacun. Avec l'avènement du christianisme, la révolte générale des esclaves dans la morale est déclarée. Dans le judaïsme, la culpabilité se trouve essentiellement fondée dans le rapport à la loi : « Vous respecterez toutes mes prescriptions et toutes mes règles, vous les mettrez en pratique. Je suis l'Éternel »⁶ : c'est la conformité ou la violation du commandement de Dieu, tel qu'il est énoncé dans les textes sacrés, qui définit la faute ; la menace de sanction est directe, sous la forme d'un Dieu jaloux, qui [punit] la faute des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et la quatrième génération de ceux qui [le] détestent⁷. Dieu se manifeste directement pour prescrire et interdire : « Moïse dit au peuple : « N'ayez pas peur, car c'est pour vous mettre à l'épreuve que Dieu est venu et c'est pour que vous ayez sa crainte devant les yeux afin de ne pas pécher. »⁸. La médiation de la loi entre Dieu et l'homme préserve ce dernier d'une intériorisation complète du sentiment de la faute. Dans ce cadre, la culpabilité détient un caractère éminemment social, qui se reflète dans les rituels d'expiation, au cours desquels le prêtre purge les membres de la communauté de leurs péchés par le sacrifice⁹. Le christianisme prétend transcender l'orthopraxie hébraïque¹⁰, ainsi que l'annonce la Parole du Christ : « Ne croyez pas que je sois venu pour abolir la loi ou les prophètes ; je suis venu non pour abolir, mais pour accomplir »¹¹. La rigueur pharisaique dans le respect de la loi se révèle insuffisante pour contenter Dieu, qui réclame un don de soi sans cesse plus authentique ; c'est dans le cœur du croyant qu'est inscrite la Voix du Père. La loi s'efface, ne laissant place qu'à la toute puissance de Dieu, s'immisçant dans la conscience individuelle : « nous estimons que l'homme est juste par la foi indépendamment des œuvres de la loi »¹². Le sentiment de culpabilité doit désormais être intériorisé par les hommes, afin qu'ils prennent conscience qu'ils vivent dans le péché ; ils doivent faire l'expérience quotidienne de la faute, pour sentir le poids du péché peser sur leurs épaules.

Par quel stratagème le christianisme est-il parvenu à faire triompher le sentiment de culpabilité sur les instincts primordiaux, sur la volonté de puissance elle-même ? C'est là l'œuvre de la « mauvaise

5 Livre d'Hénoch, 46, 3-4

6 Lévitique 19, 37

7 Exode 20, 5

8 Exode, 20,20

9 Lévitique, 4-5

10 Cette dichotomie entre un ritualisme juif et un christianisme entièrement fondé sur la foi exagérée : le pharisaïsme n'a pas attendu la venue de Jésus Christ pour être attaqué et fut violemment dénoncé par les prophètes hébreux qui précédèrent la prédication du Nazaréen (ainsi Ésaïé 29, 13 : « Ce peuple s'approche de moi, il m'honore de la bouche et des lèvres, mais son cœur est éloigné de moi et la crainte qu'il a de moi n'est qu'un commandement humain, une leçon apprise »). De même que le christianisme, en s'institutionnalisant, a produit une réglementation abondante, concernant de nombreux aspects de la vie privée et publique, en témoigne l'importance du catéchèse et du droit canon de l'Église catholique.

11 Mathieu, 5, 17

12 Romains, 3, 28

conscience » dont Nietzsche retrace la provenance. Le philosophe propose alors une thèse scandaleuse à l'oreille du chrétien : loin d'avoir été originellement cette « *voix de Dieu* » en l'homme qui le détourne du péché, la mauvaise conscience provient d'abord de *la relation contractuelle entre le créancier et le débiteur*¹³. Ce qui est premier, c'est le relation d'endettement et la colère du prêteur impayé qui s'abat sur son obligé. Nietzsche tient là l'origine de nos institutions politiques, de notre droit : il ne s'agissait selon lui rien de moins que de faire respecter les contrats. De cette relation créancier/débiteur résulte la responsabilité, le sentiment d'obligation vis-à-vis d'autrui, que les institutions sociales visent à perpétuer : responsabiliser l'individu, c'est le rendre plus docile, plus régulier, plus discipliné : « *c'est au moyen de la moralité des mœurs et de la camisole de force sociale que l'homme a été réellement fait prévisible* »¹⁴. La dette, comprise initialement dans un rapport individuel, se comprend comme dette sociale, responsabilité vis-à-vis de l'ensemble de la société. Chacun devient responsable envers tout autre. Chaque nouvel individu naît endetté vis-à-vis du reste de la société, de tous ceux qui l'ont précédé : « *la génération des vivants reconnaît chaque fois à l'égard de la précédente, et surtout de la plus ancienne qui fonde l'espèce, une obligation juridique.* »¹⁵. Dans cet ordre, le châtement tient son origine dans les représailles du créancier envers le débiteur, et plus généralement de la société entière vis-à-vis de celui qui s'est montré indigne d'elle, qui n'a pas rempli sa part du contrat¹⁶. Le débiteur a été converti en criminel et la dette en faute morale. La fonction du religieux est de maintenir le sentiment de culpabilité, de l'étendre sans cesse, par la souffrance, par la pénitence de l'âme et de la chair. Nietzsche considère la mauvaise conscience comme une véritable maladie de la volonté de puissance, qui paralyse les instincts. Le sentiment de culpabilité se voit conforté par les « *idéaux ascétiques* » que bâtit la religion. Ces idéaux ascétiques sont autant d'illusions apaisantes, mais nihilistes, au nom desquels les hommes acceptent d'abandonner leur droit à la jouissance. La promesse de l'au-delà fournit un substitutif à la jouissance, tout autant qu'il justifie l'auto-contrainte, la discipline. De cette inhibition de la volonté de puissance, de son détournement au profit du néant, résulte un dégoût de la vie, entretenu par les prêtres, qui canalisent les instincts agressifs des hommes pour les retourner contre eux.

Le christianisme s'est arrogé cette mauvaise conscience, en payant lui-même la dette universelle de l'humanité, par le sacrifice du Christ, « *ce coup de génie du christianisme. Dieu lui-même se sacrifiant, Dieu se payant lui-même, Dieu comme le seul qui puisse racheter à l'homme ce que l'homme même ne peut plus racheter – le créancier se sacrifiant pour son débiteur, par amour* »¹⁷. En se sacrifiant pour expier le péché originel, en se faisant Dieu souffrant, le Dieu chrétien, sauveur de l'humanité, a en réalité généralisé la dette universelle. Le Fils rédempteur s'interpose entre le Père castrateur et la horde des pécheurs, mais par la même exige de ses ouailles que chacun concède à faire pénitence, à se sacrifier intérieurement¹⁸. Le long travail de l'Église par la suite à consister selon

13 NIETZSCHE, opus cité, II §4, p. 74

14 Ibid. II §2, p. 69

15 Ibid. II §19, p. 101

16 Ibid. II §9, p. 83

17 Ibid. II §21, p. 105

18 « *Mes petits enfants, je vous écrit cela afin que vous ne péchiez pas. Mais si quelqu'un a péché, nous avons un*

Nietzsche à faire intérioriser le sentiment de la faute, à inculquer la conscience de la dette envers le Christ par la souffrance. La culpabilité morale exige une punition qu'il n'est nul besoin d'imposer de l'extérieur ; le sujet moral s'inflige lui-même la peine qui lui est due ; il retourne contre soi sa cruauté naturelle. La douleur inscrit dans la chair la mémoire de la faute, à la manière de la machine de torture, décrite par Franz Kafka dans *la colonie pénitentiaire* (1919) : « *Les termes de notre sentence n'ont rien de sévère. On inscrit avec la herse, sur le corps du condamné, le commandement qu'il a enfreint. Par exemple, à ce condamné (l'officier montra l'homme), on inscrira sur le corps : « Ton supérieur honoreras »*¹⁹.

Le christianisme a ainsi bâti une véritable culture de la culpabilité, fondée sur la pénitence et la repentance, sur une discipline de soi. L'occident chrétien « invente » le sujet moral, au travers de l'introspection punitive que chacun est en devoir d'accomplir pour se remettre de ses péchés. Le péché est inscrit dans le corps de l'homme dès l'enfance ; l'homme naît pécheur, ainsi que le rapporte Saint Augustin (354-430), évêque d'Hippone : « *Non Seigneur, il n'y a pas d'innocence enfantine ; non, laissez-moi, ô mon Dieu, le dire. Rien ne change quand des pédagogues, des maîtres, des noix, des balles, des oiseaux, on passe aux rois, aux domaines, aux esclaves ; les âges se succèdent, mais c'est toujours la même chose* »²⁰. L'homme demeure coupable tout au long de son existence temporelle, du fait même de son existence charnelle. Le corps crée en l'être humain des désirs, des passions mauvaises, « *passions de dominer, de voir, de sentir* »²¹, qui, non seulement le détournent de Dieu, mais l'incitent sans cesse à la faute²². La vie humaine apparaît comme une longue tentation, à laquelle l'homme, éternel pécheur, ne cesse de succomber. Tertullien, autre Père de l'Église, soutenait que « *tous les péchés les plus graves, en particulier en matière sexuelle, sont irrémédiables : les coupables doivent bien être soumis à la pénitence publique mais sans réconciliation ecclésiastique* »²³ Au XVIIe siècle, Bossuet déclarera que « *le plaisir des sens est le perpétuel séducteur de la vie humaine* »²⁴. Or, l'homme tire plaisir du péché ; la violation de la loi, de l'interdit, est source de plaisir²⁵. « *Pourquoi, t'écartant de la loi, suis-tu les impulsions de la chair ?* »²⁶ : il pense pouvoir trouver son bonheur dans l'accumulation des plaisirs, dans la satisfaction des désirs ardents qui l'assaillent. Mais l'homme se trompe sur la nature du bonheur selon Augustin ; ce dernier ne peut se trouver dans les sens ; le bonheur réside dans le seul amour de Dieu, qui ne peut être atteint que par la foi, les sens comme l'entendement sont vains face à la toute puissance de la foi. Et cet amour de Dieu s'oppose absolument à tout amour-propre, à tout

défenseur auprès du Père, Jésus-Christ le juste. Il est lui-même la victime expiatoire pour nos péchés, et non seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux du monde entier » 1 Jean, 2, 1

19 Franz KAFKA, *Dans la colonie pénitentiaire et autres nouvelles* (Flammarion, 1991), p. 92

20 Saint AUGUSTIN, *Les Confessions*, pp. 35-36

21 Ibid. p. 60

22 « *Nous abandonnons à un penchant déréglé pour les biens les plus médiocres, nous en délaissions de meilleurs et de très grands, vous Seigneur, notre Dieu, votre unité, votre loi* » ibid. p. 43

« *C'est ainsi que l'âme se fait adultère, quand elle se détourne de vous et cherche hors de vous ce qu'elle ne trouve, pur et sans mélange, qu'en revenant à vous.* » ibid. p. 45

23 Jean-Louis QUANTIN, *le rigorisme chrétien*, p. 31

24 cité par Jean-Louis QUANTIN, opus cité, p. 44

25 « *Notre seul plaisir fut d'avoir commis un acte défendu* » AUGUSTIN, opus cité, p. 42

26 Ibid. p. 76

attachement matériel, toute recherche du plaisir des sens : « *le bonheur ne se perçoit pas avec les yeux, car ce n'est pas un corps* »²⁷. Pour trouver le bonheur véritable, l'homme doit abandonner tout ce qui le rattache à l'existence temporelle²⁸. De Saint Augustin à Pascal, la rigueur chrétienne est animée par le même souci : l'amour de Dieu jusqu'au mépris de soi²⁹. Toutefois, L'être humain, en dépit de sa faiblesse et de sa peccabilité intrinsèques, doit sans cesse lutter contre ces tendances, les réprimer avec force³⁰ ; plus encore, l'homme doit se punir, dans son âme et dans sa chair, pour ses fautes³¹. Le préalable à la punition étant la découverte de la culpabilité : chacun doit faire retour sur soi, se plonger dans mémoire, inspecter ses souvenirs les plus enfouis, pour y découvrir le péché³². Le souvenir de la faute et son aveu sont les prémices de la formation du sentiment de culpabilité et de la discipline de l'âme et du corps dans la rigueur chrétienne.

L'institution de la confession constitue un signe manifeste de la culture de la culpabilité fondée par l'Église catholique en Occident. Dès le VI^e siècle, la pratique de la pénitence privée, issue de l'Irlande monastique, se généralisa dans l'Europe chrétienne³³. Mais c'est au concile de Latran de 1215 que fut imposée l'obligation au fidèle de confesser ses péchés au moins une fois par an³⁴. Le concile de Trente, qui se tint entre 1542 et 1545, réaffirma la nécessité de la confession, tout en insistant sur la priorité de la confession privée, à une époque où les pénitences étaient encore largement accomplies publiquement³⁵. Le rigorisme catholique, qui se développa dans le cadre de la Contre-Réforme, mit un point d'honneur à raffermir les exigences de la confession et de la pénitence, en soulignant la primauté de la contrition, le regret de ses péchés « *par surcroît amour de Dieu* », sur la seule attrition, disposition du pénitent à regretter ses péchés « *par crainte de l'Enfer* »³⁶. Si la plupart des églises issues de la Réforme se sont défiées de la confession auriculaire, qui maintient l'autorité d'un clerc, médiateur entre Dieu et la créature, la pratique même de la confession, de l'aveu de ses fautes à Dieu sera perpétuée, ainsi que le recommande Martin Luther dans son *Petit Catéchèse* (1529): « *Quels péchés devons-nous confesser? Devant Dieu nous devons nous accuser de tous les péchés, même ceux que nous ignorons - comme nous le faisons dans le Notre Père. Mais devant le confesseur nous ne déclarons que les péchés dont nous avons connaissance et qui pèsent sur notre conscience* ». La confession des péchés doit se

27 Ibid. p. 224

28 « *Ah ! Que tout cela périsse ! Laissons ces vanités, ces bagatelles, donnons-nous à la seule recherche de la vérité. La vie est misérable, l'heure de la mort est incertaine.* » ibid. p. 122

29 « *Je suis pauvre et indigent, je ne vaudrais quelque chose que lorsque, avec des gémissements secrets, je me déplais à moi-même, et recherche votre miséricorde, jusqu'au jour où mes imperfections seront réparées et comblées et que je goûterai la paix qu'ignore l'œil du superbe!* » ibid. 246

« *Il faut n'aimer que Dieu et ne haïr que soi.* » Blaise PASCAL, *Les Pensées*, p. 207

30 « *Vous me commandez assurément de réprimer la concupiscence de la chair, la concupiscence des yeux et l'ambition du siècle* » AUGUSTIN, opus cité, p. 231

31 « *J'avais appris de la bouche de la vérité elle-même qu'il y a des eunuques qui se sont eux-mêmes mutilés pour gagner le royaume des cieux* » ibid. p. 155

32 « *Qui me rappellera le péché de mon enfance ? Car nul n'est pur de péché en votre présence, non pas même le petit enfant dont la vie n'est que d'un jour sur la terre* » ibid. p. 21

33 QUANTIN, opus cité, p. 35

34 Ibid. p. 37

35 Ibid. pp. 45 et suivantes

36 Ibid. p. 18

faire directement auprès du Seigneur. Le poids de la faute repose entièrement sur les épaules du croyant, qui ne peut plus compter sur la parole d'un intermédiaire. Il se retrouve seul face au silence divin. D'autant qu'avec la Réforme, se voit réaffirmée la nature mauvaise, pécheresse, de l'humanité, ainsi que l'écrivait Jean Calvin : « *Nous reconnaissons l'homme en sa nature être du tout aveugle en ténèbres d'entendement et plein de corruption et perversité de cœur, tellement que de soi-même il n'a aucune puissance de pouvoir comprendre la vraie connaissance de Dieu* »³⁷. L'Europe du XVIe et XVIIe fut ainsi le théâtre d'une compétition dans la recherche de rigueur, de perfection et de pureté morale, entre les différentes obédiences du christianisme. L'établissement d'une telle culture de la culpabilité, culture moralisatrice et répressive, semble donner raison aux jugements portés par Nietzsche à l'encontre du christianisme.

b) La conception freudienne de la culpabilité

Quelques années après Nietzsche, le fondateur de la psychanalyse Sigmund Freud (1856-1939) a également traité de la question de la culpabilité. Si Nietzsche plongeait dans l'histoire de la morale et de la religion, menant un procès à charge contre le monothéisme judéo-chrétien, Freud appréhende le sentiment de culpabilité à partir d'une théorie des pulsions humaines. Il entend relire l'histoire des institutions humaines à partir de l'historicité du sujet. C'est dans la structure psychique, et plus particulièrement au sein des processus inconscients, qu'il prétend déterminer l'origine de l'angoisse de culpabilité.

Le sentiment de culpabilité prend sa source dans la dynamique de maturation psychique individuelle, dans la construction de la sexualité de l'individu. En effet selon Freud, « *l'enfant a dès le début ses pulsions et ses activités sexuelles, il les apporte au monde en naissant et d'elles procède, à travers une évolution importante, riche de plusieurs étapes, la sexualité dite normale de l'adulte* »³⁸. Au premier stade de son développement, le tout jeune enfant est encore incapable de distinguer son moi du monde extérieur. « *Dans cette première phase de la vie sexuelle, l'enfant trouve sa satisfaction sur son propre corps et fait abstraction d'un objet étranger* »³⁹ : ses motions érotiques, autrement dit ses désirs sexuels, trouvent satisfaction dans la stimulation de ses propres organes. La sexualité n'a donc pas initialement une fonction reproductrice, elle vise simplement à satisfaire les désirs, à procurer du plaisir à l'individu. Très rapidement remarque Freud, les pulsions vont exiger d'être satisfaites sur un objet extérieur, l'enfant réoriente alors son désir vers une autre personne. Le choix d'objet se porte alors vers la personne la plus proche de lui : sa mère. Cependant, l'enfant rencontre un obstacle face à son désir de posséder sa mère dans l'existence de son propre père. Cet obstacle qu'oppose le père suscite chez l'enfant des affects agressifs à son égard, en même temps que la crainte : il y aurait une tension entre un instinct

37 Jean CALVIN & Guillaume FAREL, *Confession de foi, à laquelle tous bourgeois et habitants de Genève doivent jurer de garder et tenir, extraite de l'instruction dont on use en l'église de ladite ville (1537)*, article IV « l'homme en sa nature »

38 Sigmund FREUD, *Sur la psychanalyse*, p. 91

39 Ibid. p. 95

hostile tourné contre le père, en même temps que la peur du père, suscitée par l'instinct de conservation de l'enfant. En effet, si le père constitue un obstacle au désir, il représente également une menace : menace de la punition, de la *castration* de l'enfant par le père. De cette tension entre un *principe de plaisir*, qui cherche à être satisfait provoquant ainsi des motions agressives, et un *principe de réalité*, qui accepte l'interdit au nom l'instinct de conservation, résulte le refoulement du désir. Le désir est rejeté hors des représentations conscientes : l'idée même de vouloir posséder sa mère et tuer son père devient insupportable, inconcevable. Freud introduit ainsi sa célèbre hypothèse du complexe d'Œdipe : « *le mythe du roi Œdipe, qui tue son père et prend pour femme sa mère, est une expression encore peu modifiée du désir infantile, auquel plus tard la barrière de l'inceste oppose son interdit* »⁴⁰.

Freud considère que l'on peut observer la formation de différentes instances psychiques dans ce processus : il désigne sous le terme de *Ça (Es)* l'instance primaire, animale dirions-nous, qui rassemble les pulsions instinctives. Cependant, le *Ça* ne se manifeste pas directement ; il a été refoulé, rejeté dans les entrailles de la psyché, tout en demeurant bien réel. « *Il est facile de voir que le Moi (Ich) est une partie du Ça ayant subi des modifications sous l'influence directe du monde extérieur* »⁴¹ : le *Moi* rassemble les représentations conscientes ou pré-conscientes du sujet ; c'est la partie de la psyché directement en contact avec le monde extérieur. Présentée de manière quelque peu schématique, la distinction entre ces deux instances n'est en réalité pas si nette. Leur différenciation, au moins partielle, a été permise par la formation d'une troisième instance au cours du processus de refoulement : le *Sur-moi (Über-ich)*. Ce dernier constitue en quelque sorte la norme intériorisée : il se partage entre *l'idéal du moi*, représentation formée à partir de l'image idéalisée des parents à laquelle le *Moi* s'identifie ou prétend se conformer, et l'interdit, la loi issue de la castration. Dans le *Sur-moi* se manifeste l'opposition, fondamentale selon Freud, entre deux pulsions, deux instincts primaires structurant la psyché : une pulsion positive ou pulsion de vie, symbolisée par le dieu *Éros*, orientée vers la satisfaction des désirs sexuels, et une pulsion d'agressivité ou pulsion de mort, nommée *Thanatos*. Ces deux pulsions, une fois refoulées par le dépassement du complexe œdipien, se traduisent par le couplet prescription/interdiction, tu dois/tu ne dois pas. Ainsi, le *Sur-moi* fonctionne comme une organisation moralisatrice interne au sujet (rappelons que l'ensemble de ces processus demeurent inconscients, depuis la sexualité infantile et le complexe d'Œdipe, oubliés, refoulés hors des représentations conscientes). C'est dans le *Sur-moi* que Freud situe l'origine du sentiment de culpabilité : « *cet obscur sentiment de culpabilité provient du complexe d'Œdipe, il est une réaction aux deux grandes intentions criminelles, celles de tuer le père et d'avoir avec la mère des relations sexuelles.* »⁴². La culpabilité se manifeste comme un sentiment de malaise – Freud parle de détresse ou de *désaide (Hilflosigkeit)* – qui surgit en fait lorsqu'un désir vient contredire la représentation du moi, formée à partir de l'idéal du moi : « *l'angoisse est une des réactions de récusation du moi à l'encontre des désirs refoulés devenus puissants* »⁴³. Dans l'inconscient du sujet,

40 Ibid. p. 102

41 FREUD, *Le moi et le ça*, p. 18

42 FREUD, *Quelques types de caractère dégagés par la psychanalyse*, p. 21

43 FREUD, *Sur la psychanalyse*, p. 80

se noue un conflit entre la pulsion et les exigences éthiques ou esthétiques auxquelles le moi prétend se conformer. Ce conflit entraîne le refoulement de la motion de désir⁴⁴. Cependant, ces pulsions ne disparaissent pas, d'une manière ou d'une autre, elles doivent trouver des formes de satisfaction substitutive. D'une part, les pulsions sexuelles en contradiction avec le principe de réalité, par le refoulement, sont détournées de leur objet initial, la satisfaction sexuelle proprement dite, pour être réorientées vers des objectifs plus nobles. Ce sont donc le renoncement à la satisfaction immédiate du désir, la désexualisation des motions érotiques et leur « *sublimation* » qui donnent lieu, selon Freud, aux productions de la culture⁴⁵. D'autre part, les pulsions agressives, par le refoulement, sont détournées des objets extérieurs et retournées vers leur origine ; autrement dit, inconsciemment, le sujet retourne sa propre agressivité contre lui-même. C'est par ce biais que le sentiment de culpabilité inflige au sujet une souffrance psychique, en même temps qu'il crée chez lui un besoin d'être puni⁴⁶.

Freud part de ce modèle pour expliquer l'origine de la civilisation et des institutions. La sociabilité, dans le schéma freudien, apparaît comme une forme désexualisée de l'instinct érotique, mu en attirance mutuelle entre les individus, en tendance associative. Mais cette sociabilité exige des renoncements pulsionnels conséquents ; l'ensemble des formations culturelles constituent à la fois les produits de ces renoncements et leur structure, offrant aux motions des satisfactions substitutives. Grâce aux formations culturelles qui l'encadrent, le sujet civilisé ne risque pas de retomber dans la brutalité naturelle : « *Il nous suffit donc de répéter que le mot « culture » désigne la somme totale des réalisations et dispositifs par lesquels notre vie s'éloigne de celle de nos ancêtres animaux et qui servent à deux fins : la protection de l'homme contre la nature et la réglementation des relations des hommes entre eux* »⁴⁷. Les formations culturelles participent au travail de refoulement des instincts, elles le soutiennent et le renforcent. À mesure que les sociétés se complexifient, que les produits de la culture s'accumulent, les exigences de renoncement pulsionnel ont elle aussi tendance à s'intensifier. La morale, la religion, jouent au niveau de la société entière le rôle de l'éducation des enfants par les parents au niveau de la famille : l'inculcation de l'interdit, la contrainte des instincts primaire.

C'est à partir de ce modèle familial, structuré par le complexe œdipien, que Freud explique la fondation de la société : il présente l'idée d'une horde originaire, dominée par un Père tyrannique, se réservant l'exclusive possession des femelles. Les fils, jusque là opprimés, décident un jour de se

44 « *L'incompatibilité de la représentation avec le moi du malade était donc le motif du refoulement.* » *ibid.* p. 57

45 « *Arrivés à ce point, la similitude du procès culturel avec le développement libidinal de l'individu ne pouvait manquer de s'imposer à nous d'emblée. D'autres pulsions sont amenées à déplacer, à reporter sur d'autres voies, les conditions de leur satisfaction, ce qui dans la plupart des cas coïncide avec la sublimation (...). La sublimation pulsionnelle est un trait particulièrement saillant du développement de la culture, elle permet que des activités psychiques supérieures, scientifiques, artistiques, idéologiques, jouent dans la vie de culture un rôle tellement significatif.* » *in le malaise dans la culture*, pp. 40-41

46 « *L'agression est introjectée, intériorisée, mais à vrai dire renvoyée là d'où elle est venue, donc retournée contre le moi propre. Là, elle est prise en charge par une partie du moi qui s'oppose au reste du moi comme sur-moi, et qui, comme conscience morale, exerce alors contre le moi cette même sévère propension à l'agression que le moi aurait volontiers satisfaite sur d'autres individus, étrangers. La tension entre le sur-moi sévère et le moi qui lui est soumis, nous l'appelons conscience de culpabilité : elle se manifeste comme besoin de punition.* » *ibid.* p. 66

47 *Ibid.* p. 32

coaliser contre le père, pour le tuer et le dévorer afin de s'approprier sa force⁴⁸. Cependant, ce crime originel ne devait pas resté impuni : « *ils haïssaient le père qui faisait si puissamment obstacle à leur besoin de pouvoir et à leurs exigences sexuelles, mais ils l'aimaient et l'admiraient aussi. Une fois qu'ils l'eurent éliminé, eurent satisfait leur haine et furent parvenus à s'identifier à lui, les motions tendres qui avaient été violentées ressortirent nécessairement* »⁴⁹. Rongés par le remord et craignant de retomber dans la violence entre eux, ils posèrent une première loi commune : l'interdit du meurtre. Du souvenir du Père assassiné, dont l'image se perpétue au travers de la figure du Dieu castrateur primitif, naquit le sentiment de culpabilité, contraignant chacun à se conformer à la loi forgée dans le sang. Au travers de ce mythe, Freud insiste sur l'idée d'une violence originelle qui devait être résorbée pour que puisse se constituer la société : l'être humain est intrinsèquement violent, animé par des pulsions hostiles ; les hommes n'ont pu s'associer pour faire société qu'à condition de renoncer à la satisfaction de ces pulsions.

La culpabilité constitue bel et bien dans la perspective freudienne le fondement du social, la religion en étant la forme institutionnalisée, organisation fondamentale de régulation des instincts morbides toujours latents et devant être contenus⁵⁰. Cependant, dans les religions traditionnelles, la responsabilité de la violence originelle n'était semble-t-il pas assumée par les hommes : ce sont les mauvais esprits, les démons qui étaient mis en cause, rendus responsables des motions hostiles, auxquelles les hommes ne feraient que répondre pour se défendre. « *L'hostilité, dont on ne sait rien et dont on veut continuer à ne rien savoir, est rejetée de la perception interne dans le monde extérieur et, par là, détachée de la personne et mise sur le dos d'autrui* »⁵¹. C'est seulement avec l'avènement du monothéisme que la culpabilité va être pour ainsi dire reconnue par les hommes. Le judaïsme situe la naissance de l'humanité dans le péché originel et la chute du Paradis⁵² ; la responsabilité des fautes commises par les hommes ne pourra plus être rejetée sur d'autres que les hommes⁵³. Les tables de la loi confiées à Moïse par son Seigneur édictent de manière explicite et directe l'interdit, et par là même, révèlent et dénoncent les pulsions de l'homme. « *Là où il y a une interdiction, doit se cacher un désir* »⁵⁴ ; tout en affirmant que le seul respect formel de la loi ne suffit à faire preuve de sa foi, Saint Paul ne conteste aucunement cette idée : « *Que dirons-nous donc ? La loi est-elle péché ? Certainement pas ! Mais je n'ai connu le péché que par l'intermédiaire de la loi. En effet, je n'aurais pas su ce qu'est*

48 FREUD, *Totem et tabou*, pp. 289-290

49 Ibid. pp. 291-292

50 « *La société repose à présent sur la part prise au crime collectif, la religion sur le sentiment de culpabilité et le repentir qui s'en est suivi, la morale en partie sur les nécessités de cette société, et, pour le reste, sur les pénitences exigées par le sentiment de culpabilité.* » *ibid.* p. 296

51 Ibid. p. 167

52 Genèse, 3-4

53 « *La parole de l'Éternel m'a été adressée : Pourquoi dites-vous ce proverbe, dans le territoire d'Israël : 'Ce sont les pères qui mangent des raisins verts et ce sont les enfants qui ont mal aux dents' ? Aussi vrai que je suis vivant, déclare le Seigneur, l'Éternel, vous n'aurez plus l'occasion de dire ce proverbe en Israël. En effet, toutes les vies m'appartiennent ; la vie du fils m'appartient aussi bien que celle du père. Celui qui pêche, c'est celui qui mourra.* » Ézéchiël, 18, 1-4

54 FREUD, *Totem et tabou*, p.178

la convoitise si la loi n'avait pas dit : Tu ne convoiteras pas. »⁵⁵, la loi révèle un péché qui lui préexiste. Les prophètes n'ont cessé de rappeler aux hommes leurs fautes, afin qu'ils n'oublient jamais le poids de culpabilité pesant sur leurs épaules, qu'ils ne tentent pas de se divertir, de se démettre de leur responsabilité pour mieux éviter la peine qui leur incombe⁵⁶. Freud répond en quelque sorte à Nietzsche : la religion, et plus spécifiquement le judaïsme, n'a pas inventé la culpabilité, celle-ci est indissociable de la psyché humaine ; la religion mosaïque a bien plutôt « découvert » ce ressort fondamental de l'existence humaine, il en a discerné le principe, l'a proclamé haut et fort et l'a finalement institutionnalisé, afin de pérenniser le lien social.

c) Le concept de culpabilité: l'angoisse, la faute, la dette

Nous avons été amenés à considérer la culpabilité comme une donnée fondamentale dans le fonctionnement des sociétés humaines. Nous admettons le postulat nietzschéo-freudien selon lequel la vie psychique humaine est en grande partie déterminée par des forces inconscientes ; les pensées et les actions des individus se trouvent ainsi stimulées par des instincts, dont certains détiennent un caractère indéniablement antisocial et destructeur. Le sentiment de culpabilité intériorisé par les individus favorise la répression de ces pulsions. La constitution du sentiment de culpabilité, sa diffusion et son affermissement dans la conscience collective, sont le résultat d'un long travail d'éducation des individus qui se poursuit encore aujourd'hui (bien que les possibilités de régression soient toujours envisageables). La religion et les institutions politiques ont joué un rôle déterminant dans ce domptage des passions humaines et d'inculcation de la culpabilité : « à côté de la discipline étatique punitive, « discipline du crime », la discipline ecclésiastique, « discipline du péché » à caractère pénitentiel et à visée de conversion a travaillé à redresser les comportements par des procédures et avec des effets propres »⁵⁷.

Au terme de ces réflexions – quoiqu'encore trop succinctes - nous proposons un concept de la culpabilité, se déployant selon trois modalités :

L'angoisse : la culpabilité se manifeste d'abord par le sentiment désagréable qu'elle suscite chez le sujet ; celui-ci ressent un véritable mal-être, une souffrance psychique pouvant se révéler particulièrement intense. Le problème de l'angoisse réside dans la détermination de sa cause : l'individu souffrant est incapable de dire s'il doit imputer la cause de son mal à lui-même ou à une personne extérieure. Le rapport à la culpabilité demeure encore incertain au stade de l'angoisse pure ; les motifs du mal-être sont encore indistincts, inaccessibles aux représentations conscientes du sujet. Martin Heidegger propose en ce sens une distinction entre la peur et l'angoisse, qu'il qualifie toutes deux comme *affections* du *Dasein*⁵⁸, c'est-à-dire la condition de l'homme, en tant qu'être-là, étant pris ou jeté

55 *Romains*, 7, 7

56 « Malheur à la nation pécheresse, au peuple chargé de fautes, à la lignée des méchants, aux enfants corrompus ! Ils ont abandonné l'Éternel, ils ont méprisé le Saint d'Israël. Ils ont fait volte-face. » Ésaïe, 1, 4

« Voici ce que dit le Seigneur, l'Éternel, au sujet du territoire d'Israël : J'enverrai ma colère contre toi, je te jugerai conformément à ta conduite, je ferai retomber toutes tes pratiques abominables sur toi. Mon regard sera sans pitié pour toi et je n'aurai aucune compassion. » Ézéchiël, 7, 1-4

57 QUANTIN, opus cité, p. 46

58 « Ce que nous indiquons ontologiquement sous le titre d'affection est la chose du monde la mieux connue et la plus

dans le temps. Ces affections sont des *ouvertures* du Dasein au monde, elles mettent le Dasein en rapport au monde, de tel sorte qu'il se déprend de lui-même⁵⁹, mais toutefois selon des modalités foncièrement différentes. Ce qui caractérise la peur ou la crainte, c'est que le *devant-quoi* de la peur, ce qui me menace, devant lequel je suis immédiatement confronté à la perspective de ma propre destruction⁶⁰, est déterminé, il est donné immédiatement à la conscience. L'angoisse en revanche ne présente en rien ce caractère de *déterminité* : « *L'angoisse est foncièrement différente de la crainte. Si nous éprouvons de la crainte, c'est toujours devant tel ou tel existant déterminé, qui nous menace sous tel ou tel aspect déterminé. (...) Dans l'angoisse – disons-nous communément - « on se sent oppressé ».* Mais qui est ce « On » ? qu'est-ce qui oppresse ce « On » ? Nous ne pouvons pas dire devant quoi on se sent oppressé »⁶¹. En ce sens, Heidegger réaffirme ce que Kierkegaard avait saisi un siècle avant lui : l'angoisse, contrairement à la peur qui renvoie *toujours à une chose précise*, procède du néant, du *Rien*⁶². L'angoisse du culpabilité ne réside pas dans l'effectivité, mais dans la potentialité. Le sujet est angoissé par « *la possibilité infinie de pouvoir* »⁶³, par sa propre liberté de faire (et de violer ou non la loi). L'angoisse est une affection proprement indéterminée, un sentiment de vertige qui pousse l'homme dans ses derniers retranchements, sans qu'il puisse en discerner immédiatement la cause. L'angoisse arrache l'homme à la familiarité, à son existence quotidienne. Véritable aiguillon interne, elle incite à l'introspection, au retour à soi : le sujet est amené à replonger dans son passé, à le décortiquer pour faire l'histoire de ses désirs, de ses instincts inavouables qu'il s'était dissimulés à lui-même, faire l'histoire de ses fautes.

Le sentiment de la faute : la faute correspond à une infraction d'un commandement, celui-ci pouvant relever de la loi morale ou religieuse. Dans le premier cas le châtement encouru peut-il se limiter à la réprobation publique. Le péché quant à lui est une offense à la divinité ; le croyant a le sentiment que le châtement pourra s'abattre à tout instant et plus encore, c'est la possibilité même du salut de son âme après la mort qui risque de lui être refusée, s'il ne demande pardon et n'expie pas sa faute : « *Ô Dieu, fais-moi grâce conformément à ta bonté ! Conformément à ta grande compassion, efface mes transgressions ! Lave-moi complètement de ma faute et purifie-moi de mon péché, car je reconnais mes transgressions et mon péché est constamment devant moi. J'ai péché contre toi, contre toi seul, j'ai fait ce qui est mal à tes yeux.* »⁶⁴. La règle violée peut également relever du droit positif, être inscrite dans la loi. Auquel cas, la faute constitue un délit ; on distingue alors essentiellement le délit civil, *acte causant un dommage à autrui et revêtant un caractère fautif, mais qui n'est sanctionné que*

quotidienne ontiquement : c'est la tonalité, le fait d'être disposé. » Martin HEIDEGGER, *Être et temps* (traduction d'Emmanuel Martineau, édition numérique hors commerce), §29, p. 120

59 « *L'affection n'ouvre pas seulement le Dasein en son être-jeté et son assignation au monde à chaque fois déjà ouvert avec son être, elle est elle-même le mode d'être existentiel où il se livre constamment au « monde » et se laisse aborder par lui de telle manière qu'il s'écarte d'une certaine façon de lui-même.* » *ibid.* §29, p. 124

60 « *Seul un étant pour lequel en son être il y va de cet être même peut prendre-peur. L'avoir-peur ouvre cet étant dans sa précarité, dans son abandon à lui-même.* » *ibid.* §30, p. 125

61 HEIDEGGER, *Questions I* (Gallimard, 1968) pp. 57-58

62 Søren KIERKEGAARD, *Le concept de l'angoisse* (Gallimard, 1935) p. 46

63 *Ibid.* p. 49

64 *Psaumes* 51, 3-6

par des dommages-intérêts⁶⁵, du délit pénal, sanctionné par une peine, c'est-à-dire la restriction ou la suppression d'un droit ou d'une prérogative du condamné. La Société, représentée par l'État, au travers de la Justice, se reconnaît le droit, sinon le devoir du punir, afin de faire respecter ses lois et de maintenir son ordre interne. Le professeur de droit criminel Jean-Paul Doucet affirme en ce sens que « *la peine doit poursuivre trois buts : assurer la prévention générale en réaffirmant l'autorité de la loi, assurer la prévention individuelle en luttant contre la récidive, assurer la réinsertion sociale en affermissant le sens moral du coupable* »⁶⁶. Michel Foucault démontrait, derrière ce discours tenu par les hommes de loi, les différents usages de la peine comme technique de pouvoir : à l'âge classique, la peine, qui prenait la forme de mise en scène publique de la violence étatique exercée directement sur le corps supplicié du condamné, était l'occasion d'une démonstration de force du pouvoir souverain, rappelant ainsi à l'ensemble des sujets l'autorité du monarque. À l'âge moderne, la peine quitte peu à peu les places des villes pour être exécutée dans l'obscurité des prisons : elle se mue instrument de redressement des conduites individuelles, d'intériorisation des normes, de discipline des comportements⁶⁷. Dans tous les cas, les autorités sociales et politiques ou l'administration judiciaire envisagent la faute et sa punition essentiellement du point de vue matériel ; une loi a été violée, un acte répréhensible a été effectivement commis. Un agent est qualifié coupable des faits, et s'il était responsable au moment des faits, s'il disposait de sa pleine liberté d'action ou de l'ensemble de ses facultés psychiques, peu importe ses intentions, il doit réparer les dommages causés ou subir la peine prescrite. En un mot, il doit payer sa dette à la société.

Le sentiment de la faute est à distinguer de la faute effective. Il s'agit non pas de l'acte lui-même, mais la conscience de l'acte par son auteur, par celui qui en assume la responsabilité ; en ce sens, le sujet admet la perspective de la punition, la faute doit être punie. Plus encore le sujet lui-même réclame une punition pour la faute qu'il a commise. La peine infligée est finalement vécue comme un soulagement, la souffrance qu'elle implique se révèle moindre que la souffrance psychique suscitée par la conscience de la faute. Le sentiment de culpabilité peut prendre la forme du remord, le mal-être suscité par la conscience d'avoir mal agi, ou bien celle du regret, provoqué au contraire lorsque l'acte a fait défaut, le sujet n'ayant su agir comme il aurait dû. Le sentiment de culpabilité comme conscience de la faute peut apparaître en dépit de l'effectivité de l'acte. La seule intention de commettre l'acte, ou bien ne serait-ce que le désir fugace de passer à l'acte, sont capables de provoquer chez le sujet le sentiment de la faute, bien qu'il réprime en lui ces idées qu'il considère comme malsaines, en contradiction avec l'image qu'il se fait de lui-même et avec sa conception du devoir ou du sens moral. En réalité selon Freud, le sentiment de culpabilité préexiste à la faute et c'est plutôt la faute elle-même qui découle du sentiment de culpabilité : « *ces actes avaient été commis avant tout parce qu'ils étaient défendus et parce que leur accomplissement s'accompagnait pour leur auteur d'un soulagement psychique* »⁶⁸. La conscience de

65 http://ledroitcriminel.free.fr/dictionnaire/lettre_d/lettre_d_delit.htm

66 http://ledroitcriminel.free.fr/dictionnaire/lettre_p/lettre_p_pe.htm

67 Michel FOUCAULT, *Surveiller et punir* (Gallimard, 1998)

68 FREUD, *Quelques types de caractère dégagés par la psychanalyse*, p. 20

l'interdit, l'impératif de non satisfaction des désirs incompatibles avec l'existence sociale du sujet, de refoulement des pulsions, est inscrite dans la psyché individuelle. C'est lorsque le poids de l'interdit est devenu trop pesant pour l'individu qu'il a fini par le braver, par succomber à la tentation malsaine.

Le sentiment de la dette : quand on considère la manière dont la société traite les individus qui se sont rendus coupables de violations de ses interdits, l'on est frappé de constater que c'est toujours sur le mode de la rétribution. La justice civile exige que celui qui a causé des dommages à autrui l'indemnise à hauteur des sévices subis: « *Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer* » (Article 1382 du Code civil français de 1804). Plus encore, lorsqu'un délit pénal est commis, qu'un individu enfreint la loi de l'État, alors c'est l'État lui-même qui se venge et lui fait payer le prix de sa faute. La punition de la faute doit « *restaurer l'ordre public* »⁶⁹. C'est la société entière qui réclame son dû. Cette modalité rétributive de la justice semble donner raison à Nietzsche, qui fait découler la faute de la dette. C'est la loi primordiale, que nous trouvons déjà de le Code Hammurabi, plus ancien code juridique connu datant du IIe millénaire avant J.C., la loi du Talion : « *If a man put out the eye of another man, his eye shall be put out* »⁷⁰, réaffirmée dans la Bible : « *Mais s'il y a une conséquence malheureuse, tu donneras vie pour vie, œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied, brûlure pour brûlure, blessure pour blessure, plaie pour plaie* »⁷¹. Cette endettement de l'individu se comprend par son existence sociale même. L'être social doit reconnaissance à l'ensemble qui l'accueille. Son inscription dans une totalité qui lui offre protection, cet ensemble à partir duquel il est à même de se projeter dans l'avenir, lui offrant repères et solidarités, il lui doit respect et obéissance. La satisfaction de ses instincts, qui le conduit à violer la loi, à enfreindre les règles indispensables à la vie collective, se paye au prix fort. Le sujet est castré, parce qu'il est endetté, parce qu'il est intégré à un ordre qui le dépasse. Ainsi peut-on comprendre l'idée selon laquelle la culpabilité constitue un fondement, ou du moins une assise solide, du lien social.

La culpabilité a ainsi été définie comme sentiment d'angoisse pesant sur le sujet humain, dérivant de la conscience d'une faute, virtuelle ou effective, devant être punie, et d'une dette que l'on doit payer à autrui. Elle est comprise pour l'instant comme une notion relevant de la psychologie ou de la morale individuelle, bien qu'elle soit structurée par des institutions ; elle a une dimension statique, liée à la structure de la conscience individuelle dans son rapport à la norme. Il en ressort une idée de la domination comme condition intrinsèque du sujet humain, nécessairement castré, écrasé par une loi qui s'impose à lui. Or, nous pensons au contraire la domination comme le résultat d'un travail politique, résultant sur une certaine organisation, hiérarchisation de la société favorable à certains groupes aux dépens d'autres groupes. La culpabilité se manifeste alors comme contrainte interne aux sujets de la domination, s'obligeant eux-mêmes à se soumettre à un ordre qui leur est défavorable. Le sentiment de culpabilité fait que l'individu n'ose pas remettre en cause la norme et y obéit. La culpabilité se profilerait

69 http://ledroitcriminel.free.fr/dictionnaire/lettre_p/lettre_p_pe.htm

70 Traduction de Richard Hooker (<http://www.wsu.edu/~dee/MESO/CODE.HTM#196>)

71 Exode, 21, 23-25

bien plutôt comme un construit social et même politique. Nous pensons en effet qu'il n'existe qu'une autonomie relative des différentes dimensions de l'existence humaine ; celles-ci sont intriquées les unes dans les autres : la psychologie et la morale individuelles sont soumises aux déterminations sociales qui pèsent sur les individus et au poids des influences politiques.

Bibliographie

La Bible, traduction de Louis SEGOND (Société Biblique de Genève, 2007)

ASSOUN Paul-Laurent, « Théorie de la culpabilité et de la dette » & « Crime et châtement chez Nietzsche et chez Freud », in *Freud et Nietzsche* (PUF, 1980), pp. 254-264

DOUCET Jean-Paul, articles « culpabilité », « délit », « faute » & « responsabilité » in *Dictionnaire de droit criminel* (<http://ledroitcriminel.free.fr/>)

FREUD Sigmund, *Le malaise dans la civilisation* (PUF, 2004)

–*Le Moi et le Ça* (classiques des sciences sociales, 1923)

–*Psychologie collective et analyse du moi* (Payot, 1968)

–*Quelques types de caractères dégagés par la psychanalyse* (classiques des sciences sociales, 1915-1916)

–*Sur la psychanalyse* (Gallimard, 1991)

–*Totem et tabou* (Gallimard, 1993)

JEKELS Ludwig & BERGLER Edmund, « Transfert et amour » (« Übertragung und Liebe », *Imago, Internationale Zeitschrift für psychoanalytische Psychologie*, 1934, XX n°1)

NIETZSCHE Friedrich, *La généalogie de la morale* (Flammarion, 1996)

PASCAL Blaise, *Pensées* (Pocket, 2003)

QUANTIN Jean-Louis, *le rigorisme chrétien* (les Éditions du Cerf, 2001)

SAINT AUGUSTIN, *Confessions* (Flammarion, 1964)